

20 juil 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2006](#)

Belgacom

Utilisation de membres du personnel de Belgacom

Utilisation de membres du personnel de Belgacom

Le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les modalités d'utilisation des membres du personnel de l'entreprise publique autonome Belgacom, dans le cadre de l'implémentation de la gestion électronique des dossiers des employeurs et de l'amélioration de la qualité des services délivrés. Le personnel statutaire peut, sur une base volontaire, être utilisé dans des projets déterminés dans chaque service public belge. Belgacom a été sollicitée afin d'intégrer, au sein de l'ONSS, 15 agents de niveau C et 15 agents de niveau D. Le projet précise les modalités de cette intégration. Après concertation syndicale, le projet sera soumis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe